



# **PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**31 janvier 2022**

**RENCONTRE ORDINAIRE VIRTUELLE**



Séance virtuelle  
ordinaire  
31 janvier  
2022

*Étaient présents :*

Membres parents d'un élève

**Monsieur Djama Ahmed**, district Centre-Est

**Monsieur Arona Bathily**, district Est

**Monsieur Richard Bilodeau**, district Centre-Ouest

**Madame Julie Boisvert**, district Nord

**Monsieur Simon Lajoie**, district Ouest

Membres du personnel scolaire

**Madame Christelle Élément**, représentante personnel de soutien

**Madame Édith Lacasse**, représentante membre enseignant

**Madame Mylène Larocque**, représentante membre professionnel

**Monsieur Simon Leclair**, représentant cadre d'établissement

**Madame Isabelle Lemay**, représentante cadre scolaire

Membres représentants de la communauté

**Monsieur Jean-Charles Gendron**, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

**Monsieur Dominique Kenney**, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

**Monsieur Raïmi Osseni**, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

**Madame Marie Trouis**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

**Madame Yanika Whiteman**, personne de 18 à 35 ans

*Étaient également présents :*

**Madame Nathalie Bédard**, directrice générale adjointe

**Monsieur Stéphane Lacasse**, directeur général adjoint

**Monsieur Rémi Lupien**, directeur général adjoint à l'administration

**Madame Nadine Peterson**, directrice générale

**Madame Caroline Sauvé**, directrice du Service du secrétariat général et des communications

1. Ouverture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat de quorum, il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Monsieur Dominique Kenney d'ouvrir la séance.

Il est 19 heures 32 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-035**

3. Adoption du procès-verbal

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 novembre 2021 et adopte le procès-verbal comme présenté.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-036**

4. Rapport de la présidence du conseil d'administration

**4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Richard Bilodeau souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Il explique que conformément aux discussions qui ont eu lieu lors du dernier huis clos statutaire, les dossiers seront désormais présentés et discutés lors des séances ordinaires à moins que le sujet nécessite une étude détaillée.

4.1 Adoption du plan d'action de la directrice générale

**4.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant le plan d'action de la directrice générale adopté par les membres du conseil d'administration le 19 avril 2021 (C.A.-20-21-089);

Considérant la volonté d'assurer une continuité du plan d'action adopté l'année scolaire passée;

Considérant que le plan d'action 2021-2022 de la directrice générale a fait l'objet d'une analyse par les membres du comité d'évaluation de la directrice générale, lors des rencontres du 13 décembre 2021 et du 17 janvier 2022;

Considérant la recommandation des membres du comité d'évaluation de la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Djama Ahmed, appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent le plan d'action de la directrice générale pour l'année scolaire 2021-2022 comme déposé.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-037**

## **5. RAPPORT DE GESTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### 5.1 Nouvelles du CSSPO

#### **5.1. NOUVELLES DU CSSPO**

Madame Nadine Peterson débute par un survol des modifications apportées à la gestion de la COVID-19 notamment la cessation de la déclaration des cas aux parents.

Elle explique comment le remplacement des enseignants positifs à la COVID-19 sera géré au CSSPO et rassure les membres quant à l'utilisation de parents pour remplacer un membre du personnel enseignant.

Elle fournit des explications quant à la vaccination scolaire; à la distribution des tests de dépistage et fournit les statistiques quant au taux d'absentéisme lié à la COVID-19.

Elle mentionne que la COVID-19 accentue la problématique de la pénurie de chauffeurs d'autobus scolaire et explique son impact sur les circuits desservis par le CSSPO.

Madame Nadine Peterson reprend l'explication qu'elle a donnée aux membres du comité de parents quant à la situation de la ventilation dans les écoles. Elle partage le nombre de ventilateurs reçus la semaine dernière et précise qu'aussitôt qu'ils sont reçus, la priorité est de les installer.

En réponse à la question de Madame Marie Trouis, Madame Nadine Peterson mentionne que les services complémentaires sont en place dans les écoles et les centres.

5.2 Reddition de  
compte

## **5.2 REDDITION DE COMPTE**

Madame Nadine Peterson présente sommairement le document de reddition de compte.

En réponse à la demande des membres d'avoir des informations sur l'état de vétusté des établissements du CSSPO; Monsieur Rémi Lupien répond qu'une présentation pourra être offerte lors d'une prochaine rencontre.

5.3 Dépôt du  
rapport  
annuel 202-  
2021

## **5.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021**

Considérant qu'en vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le CSSPO prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la LIP afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

Considérant qu'en vertu de l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSPO a publié un avis public le 20 décembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du rapport annuel 2020-2021 du CSSPO.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-038**

*En réponse au commentaire de Monsieur Raïmi Osseni, Madame Nadine Peterson mentionne que la date sur le rapport annuel déposé sur le site Web a été modifiée pour indiquer 2020-2021 au lieu de 2021-2022.*

6. Période  
d'intervention  
du public

## **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucun public.

7. Suivi du  
procès-verbal

## **7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Aucun suivi.

Monsieur Richard Bilodeau mentionne l'utilité de ce tableau.

8.1 Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 17 janvier 2022

## **8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

### **8.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 17 JANVIER 2022**

Considérant l'envoi par courriel le 18 janvier 2022 du document de travail du procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2022 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 17 janvier 2022 du comité de gouvernance et d'éthique.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-039**

8.2 Adoption de la politique « Soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre (40-12-20)

### **8.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE « SOUTIEN ENVERS LES ÉLÈVES QUI EXPRIMENT UNE DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE (40-15-20) »**

Considérant la volonté du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'affirmer son engagement à reconnaître la diversité et de favoriser le développement d'une image de soi positive auprès de ses élèves, et ce, dans l'ensemble de ses établissements;

Considérant les commentaires reçus lors des consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion du 16 novembre 2021, du comité de parents du 23 novembre 2021 et auprès des syndicats;

Considérant l'analyse de la « Politique de soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre » (40-15-20) effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 17 janvier 2022 et leurs recommandations de l'adopter;

Considérant que la « Politique de soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre » (40-15-20) a fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre plénière du conseil d'administration le 31 janvier 2022;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent de la « Politique de soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre » (40-15-20), comme présenté.

Aucun vote demandé.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution**

**C.A.-21-22-040**

*En réponse à la demande des membres du conseil d'administration qu'une visibilité soit accordée à la diffusion de l'adoption de cette politique, Madame Caroline Sauvé propose la publication d'un communiqué de presse.*

8.3 Adoption de  
l'addendum à  
la « Politique  
de  
consultation  
(04-09-20) »

### **8.3 ADOPTION DE L'ADDENDUM À LA « POLITIQUE DE CONSULTATION (04-09-20) »**

Considérant l'adoption de la révision de la politique de consultation (04-09-20) le 19 avril 2021 (C.A. 21-22-072) ;

Considérant l'oubli, dans le tableau de la liste des objets de consultation et des instances consultées, du comité consultatif de gestion pour les instances consultées pour les calendriers scolaires;

Considérant que les consultations pour les calendriers scolaires 2023-2024 débutent;

Considérant la recommandation effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Arona Bathily et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent l'addendum à la « Politique de consultation (04-09-20) » comme présenté.

Aucun vote demandé.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution**

**C.A.-21-22-041**

8.4 Adoption de la révision de la politique culturelle (02-05-20)

#### **8.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE (02-05-20)**

Considérant la nécessité de réviser la « Politique culturelle » (02-05-20) du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* le 8 février 2020;

Considérant les commentaires reçus lors des consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion du 21 septembre 2021, et du comité de parents du 5 octobre 2021;  
Considérant l'analyse de la révision de la « Politique culturelle (02-05-20) » effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 17 janvier 2022 et leurs recommandations d'adopter la révision;

Considérant que la révision de la « Politique culturelle (02-05-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la séance ordinaire du conseil d'administration le 31 janvier 2022;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Yanika Whiteman et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent de la révision de la « Politique culturelle (02-05-20) », comme présentée.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-042**

*Il est précisé aux membres du conseil d'administration que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont fait la recommandation que la révision en profondeur de cette politique soit une priorité une fois que tous les documents du recueil de gestion ont été mis à jour.*

8.5 Adoption de la révision de la politique organisation des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou

#### **8.5 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES À RISQUE ET AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA) – SECTEUR JEUNE (40-12-20)**

Considérant la nécessité de réviser la « Politique organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – secteur jeune » (40-12-20) du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* le 8 février 2020;



d'apprentissage (EHDA) – secteur jeune (40-12-20)

Considérant les commentaires reçus lors des consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion du 21 septembre 2021, du comité de parents du 5 octobre 2021; du comité paritaire en janvier 2022 et du Comité EHDA le 24 janvier 2022;

Considérant l'analyse du projet de révision de la « Politique organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – secteur jeune » (40-12-20) effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 17 janvier 2022 et leur recommandation de l'adopter;

Considérant que la révision de la « Politique organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – secteur jeune » (40-12-20) a fait l'objet d'une discussion lors de la séance ordinaire du conseil d'administration le 31 janvier 2022;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent de la révision de la « Politique organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – secteur jeune » (40-12-20) », comme présentée.

- Au deuxième considérant de la résolution : il est proposé de corriger la date de consultation du comité EHDA du 24 mai 2022 pour le 24 janvier 2022.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-043**

8.6 Désignation des membres du conseil d'administration (fin de mandat 30 juin 2022)

## **8.6 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (FIN DE MANDAT 30 JUIN 2022)**

- a) Présentation du découpage des districts en vue de la prochaine désignation des membres au conseil d'administration.  
Madame Nadine Peterson rappelle quels sont les membres qui ont un mandat de 2 ans et les obligations lorsqu'un Centre de services scolaire a des ajouts ou des fermetures d'écoles ou de centres. Madame Caroline Sauvé présente la proposition de redécoupage des districts en vue de la prochaine désignation des membres au CA.
- b) Présentation de l'échéancier proposé pour la désignation des membres au sein du CA  
Madame Caroline Sauvé présente l'échéancier proposé pour la désignation des membres au sein du CA. Elle précise aux membres que les dates proposées sont basées sur les dates

dans le projet de Règlement de la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires déposée le 3 novembre 2021.

*Monsieur Simon Leclair précise qu'il y a une petite erreur dans le document Word déposé sur le TEAMS; une partie du bassin de l'École de la Forêt appartiendrait à l'École de la Petite-Ourse.*

## **9. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES**

9.1 Dépôt du procès-verbal sous mode « document de travail » de la rencontre du comité de ressources humaines du 13 décembre 2021

### **9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL SOUS MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Considérant l'envoi par courriel le 21 janvier 2022 du document de travail du procès-verbal de la rencontre du 13 décembre 2021 aux membres du comité de ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Ossemi, appuyé par Monsieur Djama Ahmed et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 13 décembre 2021 du comité de ressources humaines.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-044**

9.2 Adoption de la politique télétravail (50-13-20)

### **9.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE TÉLÉTRAVAIL (50-13-20)**

Considérant que le CSSPO souhaite se doter d'une politique de télétravail afin notamment de permettre la conciliation travail-famille;

Considérant la consultation faite auprès des membres du Comité consultatif de gestion lors de la réunion régulière du 16 novembre 2021;

Considérant la présentation faite aux membres du comité de ressources humaines le 13 décembre 2021;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité de ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Édith Lacasse et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la politique de télétravail (50-13-20) comme présenté.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-045**

9.3 Adoption de la révision de la politique « code d'éthique et de déontologie pour tous les intervenants du CSSPO (05-04-20)

**9.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR TOUS LES INTERVENANTS DU CSSPO (05-04-20)**

Considérant la politique – code d'éthique de tous les intervenants du CSSPO (05-04-20) adoptée le 11 avril 2012 (C.C.-11-12-1520);

Considérant que cette politique nécessite une révision afin de la rendre épiciène;

Considérant la consultation faite auprès des membres du Comité consultatif de gestion lors de la réunion régulière du 16 novembre 2021;

Considérant la présentation faite aux membres du comité de ressources humaines le 13 décembre 2021;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité de ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Monsieur Richard Bilodeau et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la politique révisée – code d'éthique des intervenants du CSSPO (05-04-20) comme présenté.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-046**

*Monsieur Raïmi Osseni fournit une courte présentation des modifications apportées et précise aux membres que le code d'éthique est rappelé annuellement aux membres du personnel du CSSPO.*

10.1 Modification  
au contrat  
Reconstruction  
École  
secondaire  
Mont-Bleu  
(Immeuble  
sinistré)

## **10. RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **10.1 MODIFICATION AU CONTRAT –RECONSTRUCTION - ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU (IMMEUBLE SINISTRÉ)**

Considérant la résolution C.C. 20-21-039 adoptée le 7 décembre 2020;

Considérant que la *Loi sur les contrats sur les organismes publics* prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10% du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme;

Considérant que le « Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) » (C.A. 20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que c'est le conseil d'administration qui autorise les ordres de changements des projets de construction, d'agrandissement, de réparation, de réfection et d'aménagement pour les contrats dont les montants sont supérieurs à 80 % du seuil des appels d'offres publics et dont l'ordre de changement est de plus de 15%;

Considérant les travaux additionnels à ce jour totalisent un pourcentage de 11,31 % (pour un montant de 4 214 646,13 \$) du contrat initial relatif au projet;

Considérant qu'au 31 décembre 2021, l'avancement des travaux relatifs au projet était de 57 %;

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux jusqu'à la conclusion de ceux-ci en vue de l'ouverture de l'école;

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration délèguent à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement, dans ce dossier dont la valeur n'excéderait pas 5 % (équivalent à un montant de 1 862 450 \$) de plus que le montant approuvé, au-delà du 15 % déjà prévu à la délégation de pouvoirs.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-21-22-047**

10.2 Modification  
au contrat  
Reconstruction  
École  
secondaire 041

*Suivant la proposition de Monsieur Richard Bilodeau, les membres conviennent que l'octroi de 5% est exceptionnel et demandent qu'un compte rendu régulier des ordres de changement octroyés (incluant le motif) dans ce dossier soit offert aux membres.*

## **10.2 MODIFICATION AU CONTRAT - CONSTRUCTION ÉCOLE SECONDAIRE 041**

Considérant la résolution C.C. 19-20-077 adoptée le 23 octobre 2019;

Considérant que la *Loi sur les contrats sur les organismes publics* prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10% du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme;

Considérant que le Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) (C.A. 20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que c'est le conseil d'administration qui autorise les ordres de changements des projets de construction, d'agrandissement, de réparation, de réfection et d'aménagement pour les contrats dont les montants sont supérieurs à 80 % du seuil des appels d'offres publics et dont l'ordre de changement est de plus de 15%;

Considérant les travaux additionnels à ce jour totalisent un pourcentage de 14,97 % (pour un montant de 5 564 118,49 \$) du contrat initial relatif au projet;

Considérant qu'au 31 décembre 2021, l'avancement des travaux relatifs au projet était de 94 %;

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux jusqu'à la conclusion de ceux-ci en vue de l'ouverture de l'école;

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration délèguent à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement, dans ce dossier dont la valeur n'excéderait pas 5 % (équivalent à un montant de 1 858 548,85 \$) de plus que le montant approuvé, au-delà du 15 % déjà prévu à la délégation de pouvoirs.

Aucun vote demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-048**

*Suivant la proposition de Monsieur Richard Bilodeau, les membres conviennent que l'octroi de 5% est exceptionnel et demandent qu'un compte rendu régulier des ordres de changement octroyés (incluant le motif) dans ce dossier soit offert aux membres.*

11. Autres sujets

**11. AUTRES SUJETS**

Monsieur Richard Bilodeau informe les membres du départ de Madame Édith Lacasse du conseil d'administration et du fait qu'il s'agissait de son dernier soir au CA. Il profite de l'occasion pour la remercier pour sa contribution au cours des derniers 18 mois et lui souhaite un franc succès dans ses projets.

Madame Lacasse souhaite aux membres du conseil d'administration une belle continuité.

12. Évaluation de la rencontre

**12. AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Monsieur Richard Bilodeau invite les membres à remplir le formulaire et indique qu'un retour sera effectué.

13. Levée de la rencontre

**13. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau, appuyé par Madame Édith Lacasse de lever la rencontre.

Il est 21 heures 23 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-21-22-049**

14. Huis clos statutaire

**14. HUIS CLOS STATUTAIRE**

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE VIRTUELLE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 novembre 2021
4. Rapport du président du conseil d'administration
  - 4.1 Adoption du plan d'action de la direction générale
5. Rapport de gestion de la direction générale
  - 5.1 Nouvelles du CSSPO
  - 5.2 Reddition de compte
  - 5.3 Dépôt du rapport annuel 2020-2021
6. Période d'intervention du public
7. Suivi du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 du conseil d'administration
8. **Comité de gouvernance et d'éthique**
  - 8.1 Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 17 janvier 2022
  - 8.2 Adoption de la politique « Soutien envers les élèves qui expriment une diversité sexuelle et de genre (40-12-20) »
  - 8.3 Adoption de l'addendum de la « Politique consultation (04-09-20) »
  - 8.4 Adoption de la révision de politique culturelle (02-05-20)
  - 8.5 Adoption de la révision de la politique « Utilisation des cours d'école (02-06-20) »
  - 8.6 Désignation des membres du conseil d'administration (Fin de mandat 30 juin 2021)
    - a) Présentation du découpage des districts en vue de la prochaine désignation des membres au CA
    - b) Présentation de l'échéancier proposé pour la désignation des membres au sein du CA
9. **Comité de ressources humaines**
  - 9.1. Dépôt du procès-verbal sous mode « document de travail » de la rencontre du comité de vérification du 13 décembre 2021
  - 9.2 Adoption de la politique télétravail (50-13-20)
  - 9.3 Adoption de la révision de la politique « Code d'éthique et de déontologie pour tous les intervenants du CSSPO (05-04-20)
10. **Ressources matérielles**
  - 10.1 Modification au contrat –Reconstruction École secondaire Mont-Bleu (immeuble sinistré)
  - 10.2 Modification au contrat - Construction École secondaire 041
11. Autres sujets
12. Auto-évaluation de la rencontre
13. Levée de la rencontre
14. Huis clos statutaire